



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.**

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, les vingt-huit avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Francis LARROQUE Maire, Jérémy Lauda 1^{er} adjoint, Amandine Poustis 2^{ème} adjointe, Stanislas Saint-Antoine 3^{ème} adjoint, Sandra Bergerot, Fabienne Candau, Fannie Laffitte, Nathalie Mousquez, Jean Nicaut, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : Christian Gracia et Jean-Marc Haramboure conseillers municipaux.

Mme Amandine Gastigar a été désignée comme secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de la séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Délibération : Liste des noms en vue de la nomination des membres la commission communale des impôts directs (CCID)
- Délibération : Adhésion au Centre de Santé du Bassin de Lacq
- Délibération : Adhésion site internet Intramuros
- Délibération : Désignation du représentant du conseil municipal à la commission communale de révision des listes électorales
- Délibération : Désignation du représentant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Questions diverses :

- Sol garderie : quels moyens utiliser pour la réfection du sol
- Jardin du souvenir : emplacement
- Climatisation mairie
- Cérémonie du 8 mai



Mairie de Loubieng
400 chemin de l'église
64300 LOUBIENG
Tél : 05 59 69 19 11
commune-de-loubieng@orange.fr

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 064-216405811-20260428-202630-DE



Membres en exercice	11
Membres présents	9
Membres absents	2
Pouvoir donné	2
Nombres votes	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 2026-30

Objet : Désignation du représentant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le Maire rappelle que la Commune est membre de la Communauté de communes de Lacq-Orthez qui est un EPCI à fiscalité propre unique. Dans ce cadre, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est mise en place et la Commune y est représentée par Monsieur Francis LARROQUE, délégué titulaire et Monsieur Jérémy LAUDA délégué suppléant.

En conséquence, il convient de procéder aux désignations correspondantes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

PROCÈDE à la désignation de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger à la CLECT de la Communauté de communes de Lacq-Orthez.

Une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir :

- Délégué titulaire : candidature de Madame Amandine GASTIGAR
- Délégué suppléant : candidature de Monsieur Francis LARROQUE

Le Maire donne lecture de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « *Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.* »

En application de ces dispositions, sont nommés délégué titulaire Madame Amandine GASTIGAR et délégué suppléant Monsieur Francis LARROQUE pour représenter la Commune à la CLECT de la Communauté de communes de Lacq-Orthez.

Le Conseil Municipal prend acte de ces nominations.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Loubieng,
le 29 avril 2026,

Le Maire
Francis LARROQUE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.**

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, les vingt-huit avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Francis LARROQUE Maire, Jérémy Lauda 1^{er} adjoint, Amandine Poustis 2^{ème} adjointe, Stanislas Saint-Antoine 3^{ème} adjoint, Sandra Bergerot, Fabienne Candau, Fannie Laffitte, Nathalie Mousquez, Jean Nicaud, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : Christian Gracia et Jean-Marc Haramboure conseillers municipaux.

Mme Amandine Gastigar a été désignée comme secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de la séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Délibération : Liste des noms en vue de la nomination des membres la commission communale des impôts directs (CCID)
- Délibération : Adhésion au Centre de Santé du Bassin de Lacq
- Délibération : Adhésion site internet Intramuros
- Délibération : Désignation du représentant du conseil municipal à la commission communale de révision des listes électorales
- Délibération : Désignation du représentant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Questions diverses :

- Sol garderie : quels moyens utiliser pour la réfection du sol
- Jardin du souvenir : emplacement
- Climatisation mairie
- Cérémonie du 8 mai



Mairie de Loubieng
400 chemin de l'église
64300 LOUBIENG
Tél : 05 59 69 19 11
commune-de-loubieng@orange.fr

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 064-216405811-20260428-202626CCID-DE



Membres en exercice	11
Membres présents	9
Membres absents	2
Pouvoir donné	2
Nombres votes	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Délibération N° 2026-26

Objet : Liste des noms en vue de la nomination des membres la commission communale des impôts directs (CCID)

Le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le maire.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission ainsi que celui de leurs suppléants est de six.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Pour être commissaire, il faut :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- être âgé de 18 ans au moins ;
- jouir de ses droits civils ;
- être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Maire précise que la désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de façon que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La durée du mandat des membres de la CCID est la même que celle du mandat du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE de proposer au Directeur départemental des finances publiques la liste des 24 noms (*communes de moins de 2 000 habitants*) ci-dessous afin qu'il puisse procéder à la désignation des commissaires :

LARROQUE Francis ; LAUDA Jérémy ; GASTIGAR Amandine ; SAINT-ANTOINE Stanislas ; HARAMBOURE Jean-Marc ; GRACIA Christian ; MOUSQUEZ Nathalie ; BERGEROT Sandra ; CANDAU Fabienne ; LAFFITTE Fannie ; BARTHET Jean-Michel ; POURAILLY Marine ; NICAUT Jean ; BORDES Camille ; POUSTIS Jean ; RAMEAUX Nadège ; FAYE Laurence ; CAZENAVE Cyprien ; LAULHE Jacques ; LAUDA Michel ; GUICHEBAROU Christian ; LACAVE Jean-Paul ; GASTIGAR Benoit ; BERGEROT Laurent.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Loubieng,
le 29 avril 2026,

Le Maire
Francis LARROQUE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.**

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, les vingt-huit avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Francis LARROQUE Maire, Jérémy Lauda 1^{er} adjoint, Amandine Poustis 2^{ème} adjointe, Stanislas Saint-Antoine 3^{ème} adjoint, Sandra Bergerot, Fabienne Candau, Fannie Laffitte, Nathalie Mousquez, Jean Nicaut, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : Christian Gracia et Jean-Marc Haramboure conseillers municipaux.

Mme Amandine Gastigar a été désignée comme secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de la séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Délibération : Liste des noms en vue de la nomination des membres la commission communale des impôts directs (CCID)
- Délibération : Adhésion au Centre de Santé du Bassin de Lacq
- Délibération : Adhésion site internet Intramuros
- Délibération : Désignation du représentant du conseil municipal à la commission communale de révision des listes électorales
- Délibération : Désignation du représentant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Questions diverses :

- Sol garderie : quels moyens utiliser pour la réfection du sol
- Jardin du souvenir : emplacement
- Climatisation mairie
- Cérémonie du 8 mai



Mairie de Loubieng
400 chemin de l'église
64300 LOUBIENG
Tél : 05 59 69 19 11
commune-de-loubieng@orange.fr

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 064-216405811-20260428-202627SANTAT-DE



Membres en exercice	11
Membres présents	9
Membres absents	2
Pouvoir donné	2
Nombres votes	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 2026-27

Objet : Adhésion au Centre de Santé du Bassin de Lacq

Monsieur le Maire expose avoir reçu une demande de subvention de fonctionnement du Centre de Santé du Bassin de Lacq.

Il rappelle que la Commune est déjà partenaire dans cette association puisqu'elle a versé dans les années précédentes, une subvention annuelle pour aider au financement de l'association.

Dans sa demande le Président de l'association insiste sur les points suivants :

- Le fonctionnement de notre association est celui d'une association gestionnaire de services médico-sociaux et les subventions municipales sont complémentaires aux crédits alloués par l'Assurance Maladie au SSIAD du Bassin de Lacq.
- Ces subventions contribuent grandement au maintien qualitatif de la prestation offerte par le SSIAD du Bassin de Lacq (achat de matériel non pris en compte par l'assurance maladie par exemple), ainsi qu'au soutien de la trésorerie du service.

Aussi, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le versement d'une adhésion souhaitée à hauteur de 100 € pour l'année 2026.

Après en avoir largement délibéré, le conseil municipal,

DECIDE de soutenir le centre de santé

D'APPROUVER le versement d'une adhésion d'un montant de 100 € au centre de santé pour l'exercice 2026,

PRECISE que les crédits sont suffisants et prévus au Budget.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Loubieng,
le 29 avril 2026,

Le Maire
Francis LARROQUE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.**

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, les vingt-huit avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Francis LARROQUE Maire, Jérémy Lauda 1^{er} adjoint, Amandine Poustis 2^{ème} adjointe, Stanislas Saint-Antoine 3^{ème} adjoint, Sandra Bergerot, Fabienne Candau, Fannie Laffitte, Nathalie Mousquez, Jean Nicaut, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : Christian Gracia et Jean-Marc Haramboure conseillers municipaux.

Mme Amandine Gastigar a été désignée comme secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de la séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Délibération : Liste des noms en vue de la nomination des membres la commission communale des impôts directs (CCID)
- Délibération : Adhésion au Centre de Santé du Bassin de Lacq
- Délibération : Adhésion site internet Intramuros
- Délibération : Désignation du représentant du conseil municipal à la commission communale de révision des listes électorales
- Délibération : Désignation du représentant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Questions diverses :

- Sol garderie : quels moyens utiliser pour la réfection du sol
- Jardin du souvenir : emplacement
- Climatisation mairie
- Cérémonie du 8 mai



Mairie de Loubieng
400 chemin de l'église
64300 LOUBIENG
Tél : 05 59 69 19 11
commune-de-loubieng@orange.fr

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 064-216405811-20260428-202628SINTERNET-DE



Membres en exercice	11
Membres présents	9
Membres absents	2
Pouvoir donné	2
Nombres votes	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 2026-28

Objet : Délibération pour l'adhésion au service site internet Intramuros

Monsieur le Maire rappelle que la commune a un site internet communal.

Ce dernier est devenu obsolète par sa conception mais surtout son utilisation qui est chronophage et compliquée. Aussi, Monsieur le Maire a demandé un devis à l'entreprise qui gère l'application mobile communale, Intramuros. Leurs services étant beaucoup plus complet et évolutif mais surtout attractif par son utilisation pour les citoyens.

Celle-ci propose au Conseil Municipal la signature d'un contrat d'adhésion et de maintenance pour l'utilisation de l'application mobile Intramuros à un coût mensuel de 40 € HT par mois, comprenant l'application mobile, le site internet et le dépôt d'actes administratifs.

Le devis est présenté au conseil municipal (Cf devis en annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTTE le devis présenté par la société Intramuros pour la somme de de 40€ HT par mois, soit 480€ HT par an.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents afférent au dossier.

PRECISE que les crédits sont suffisants dans le budget de la commune.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Loubieng,
le 29 avril 2026,

Le Maire
Francis LARROQUE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.**

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, les vingt-huit avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Francis LARROQUE Maire, Jérémy Lauda 1^{er} adjoint, Amandine Poustis 2^{ème} adjointe, Stanislas Saint-Antoine 3^{ème} adjoint, Sandra Bergerot, Fabienne Candau, Fannie Laffitte, Nathalie Mousquez, Jean Nicaut, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : Christian Gracia et Jean-Marc Haramboure conseillers municipaux.

Mme Amandine Gastigar a été désignée comme secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de la séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Délibération : Liste des noms en vue de la nomination des membres la commission communale des impôts directs (CCID)
- Délibération : Adhésion au Centre de Santé du Bassin de Lacq
- Délibération : Adhésion site internet Intramuros
- Délibération : Désignation du représentant du conseil municipal à la commission communale de révision des listes électorales
- Délibération : Désignation du représentant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Questions diverses :

- Sol garderie : quels moyens utiliser pour la réfection du sol
- Jardin du souvenir : emplacement
- Climatisation mairie
- Cérémonie du 8 mai



Membres en exercice	11
Membres présents	9
Membres absents	2
Pouvoir donné	2
Nombres votes	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 2026-29

Objet : Désignation du représentant du conseil municipal à la commission communale de révision des listes électorales

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, une commission de contrôle doit être mise en place dans chaque commune pour exercer un contrôle à posteriori des décisions du maire.

La commission de contrôle est composée de trois membres : un conseiller municipal de la commune pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle.

A défaut de volontaires, le plus jeune conseiller municipal est désigné d'office membre de la commission de contrôle ; Un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'État (Laurence Faye, titulaire et Nadège Rameaux Suppléant); Un délégué désigné par le président du tribunal police judiciaire (Camille Bidoret, titulaire et Jean Nicaut Suppléant).

Entendu cet exposé,

- M Jean-Marc Haramboure est volontaire en tant que titulaire dans la commission de contrôle de révision des listes électorales.
- M Stanislas Saint-Antoine est volontaire en tant que suppléant dans la commission de contrôle de révision des listes électorales

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Loubieng,
le 29 avril 2026,

Le Maire
Francis LARROQUE

